

*Investissement Canada—Loi*

Il est très important que nous le fassions. Cette motion tente de mieux expliquer la nécessité d'une concertation ainsi que la nécessité de reconnaître que le Canada n'est pas le même pays d'un bout à l'autre et que chacune de ses régions a ses particularités. Nos besoins sont différents. Il faut tenir compte de ces besoins dans le contexte de cette mesure législative.

Ma province a davantage besoin de développer son économie que celle du ministre, par exemple. Si je dis cela, ce n'est pas parce que cette mesure permettrait au ministre de tout décider sans consulter ni le Parlement ni le cabinet ou parce qu'il détiendrait énormément de pouvoirs. En effet, ce n'est pas parce que le ministre vient de l'Ontario qu'il opérerait pour une compagnie désireuse de s'installer dans cette province même au détriment d'une autre compagnie établie à Terre-Neuve. Il ne le ferait peut-être pas; donnons-lui le bénéfice du doute. Mais le problème, c'est qu'une compagnie américaine pourrait fort bien préférer l'Ontario très industrialisée au détriment d'une compagnie de Terre-Neuve qui est sous-industrialisée. Or, nous avons besoin, dans cette province, d'industries du secteur secondaire. C'est le genre d'activités économiques nécessaires à Terre-Neuve. Nous sommes une province de matières premières qui sont déjà, dans une large mesure, expédiées à l'extérieur à l'état brut. Nous avons donc besoin d'emplois dans le secteur secondaire. C'est le genre de politique qu'il nous faut. Nous avons besoin d'une politique qui fasse le tri parmi les investissements étrangers en fonction de leurs répercussions sur nos différentes régions.

Nous avons donc besoin que de telles modalités soient établies dans la loi. Notre gouvernement avait fixé de telles modalités lorsqu'il a établi les subventions d'encouragement au secteur pétrolier qui étaient encore en vigueur tout dernièrement. Ces subventions étaient accordées à condition que soit respecté le principe voulant qu'un certain pourcentage de capitaux de l'entreprise de forage soient canadiens, qu'un certain pourcentage d'emplois soient réservés à des Canadiens et qu'une certaine proportion de produits canadiens soit employés. Ces clauses faisaient partie de notre politique. Elles ont été appliquées dès que les sociétés pétrolières firent de la prospection au large de Terre-Neuve, au large du secteur d'Hibernia. Ces sociétés devaient accepter un pourcentage représentant la participation canadienne dans leurs activités avant de pouvoir obtenir des fonds de l'État. Les subventions d'encouragement au secteur pétrolier sont supprimées. Sans elles, nous pratiquons une politique de concurrence à outrance. Nous cherchions naguère à protéger une région qui avait besoin d'être protégée. Nous ne le faisons plus dorénavant. Et pourtant, il faudrait bien que nous nous donnions pareil mécanisme dans le projet de loi à l'étude.

Je voudrais que ce projet de loi stipule qu'avant que le ministre autorise les investisseurs des États-Unis, d'Angleterre ou d'ailleurs à acquérir une compagnie quelconque ou à investir chez nous, les besoins des régions soient tout d'abord examinés. Il faut savoir si ces investissements ne vont pas nuire à une province dont le secteur manufacturier est faible. Et si c'est le cas, il ne faudrait pas permettre de tels investissements. C'est pourquoi nous demandons un amendement exigeant, avant que l'accord ne soit donné, qu'il y ait des discussions avec les représentants des travailleurs, des entreprises et des collectivités sur l'incidence des projets d'acquisition d'entreprises existantes et d'établissement de nouvelles entreprises par des non Canadiens

sur l'emploi et la croissance économique dans la région. Voilà ce que nous voulons, monsieur le Président.

Quand je vois ce qu'ont fait les investisseurs étrangers, je me pose beaucoup de questions. La société à laquelle était associée le premier ministre (M. Mulroney) est une grosse société d'investissement américaine. De quoi peut-elle se vanter à Labrador City? La moitié de la population active a quitté la ville parce qu'il s'agissait d'une entreprise américaine. Je crois que si ç'avait été une société canadienne au lieu d'une société américaine, la politique suivie aurait été tout autre. Il s'est passé la même chose à Corner Brook. Il y avait là-bas une entreprise britannique qui avait un vieil atelier où elle n'a pas pris la peine d'apporter des modernisations ou d'investir. Cet atelier était en fin de chaîne de production, et il constituait le maillon le plus faible de la chaîne. On l'a négligé et liquidé, ce qui a obligé le gouvernement à investir pour faire absorber cet atelier. Le bilan des entreprises étrangères dans ma région laisse beaucoup à désirer dans certains cas. Je pense que ce serait une erreur d'ouvrir toutes grandes les portes sans prévoir certaines garanties.

Le modèle sur lequel je souhaiterais que le gouvernement jette un coup d'œil est le Programme d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'œuvre. Ce programme fonctionnait sous le gouvernement libéral et le gouvernement actuel a l'intention de le supprimer. Nous nous en sommes beaucoup servis dans les circonstances que j'ai mentionnées. Lorsque l'Iron Ore Company of Canada a licencié ses employés, elle n'a pas passé d'accord de règlement financier avec eux. Au contraire, elle leur a fait remarquer que le contrat stipulait que s'ils étaient licenciés temporairement, l'entreprise conservait un droit de rappel pendant trois ans, et que s'ils étaient licenciés en vertu de ces dispositions du contrat, l'entreprise n'avait pas à leur verser d'indemnité de départ ou de réinstallation durant ces trois années, en sachant parfaitement qu'il n'y aurait pas de reprise de l'industrie du minerai de fer si rapidement.

● (1540)

Je souhaiterais que l'on garde à l'esprit ce genre de procédé lorsque l'on songe aux conséquences néfastes que peuvent avoir les décisions d'entreprises étrangères sur des sociétés canadiennes. C'est pourquoi je suis particulièrement en faveur de la motion n° 9. Sinon, les conséquences dans ma région seront graves.

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots du projet de loi, plus particulièrement des amendements que nous avons présentés dans le deuxième groupe. Je parlerai de deux amendements bien précis parce qu'ils sont très importants, selon moi, et que le projet de loi n'a pas assez de muscle pour atteindre l'objectif qu'il prétend viser, soit de favoriser l'investissement au Canada par des Canadiens aussi bien que l'investissement par des non Canadiens.

Il a beaucoup été question pendant le débat en cours et à la deuxième lecture des craintes que ressent notre parti à l'idée que le projet de loi ne fera que perpétuer la mainmise étrangère sur notre économie. Il semble être une incitation à l'investissement étranger au Canada, alors que cet investissement